



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
BRETAGNE

## COMMUNICATION SYNDICALE REGIONALE CFDT Juin 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les mois, la CFDT vous informe sur **l'actualité régionale**.

[Vous trouverez en ci-joint l'Avis CFDT sur le CSE de Juin 2023.](#)



### Réclamations individuelles et collectives

La **CFDT**, seule organisation syndicale représentative nationale à avoir voulu garder les représentants de proximité, vous rappelle que vous pouvez à tout moment contacter vos délégués syndicaux de site et/ou vos délégués syndicaux régionaux.

---

## Rappel de vos droits

### *Les JRTT : La CFDT vous rappelle vos droits.*

L'accord temps de travail (ANAT) prévoit que les personnels de jour à temps plein gérés à l'heure bénéficient de 2 JRTT par période de 8 semaines.

- Au lieu de travailler 35h par semaine, ils travaillent 280h/période de 8 semaines, soit en moyenne 36h45/semaine et 7h21/ jour.
- Les JRTT compensent le temps effectué au-delà de 35h/semaine.

Ces jours doivent être planifiés au sein de la période de 8 semaines, pour cela :

- Le personnel doit poser ces 2 jours sur Horoquartz au moins un mois avant le début de la période (voir calendrier CFDT). Sans souhait du personnel, l'employeur pourra les planifier comme il le souhaite.
- La hiérarchie s'engage à respecter l'équité entre personnels.
- Ces JRTT peuvent être pris par journée ou demi-journée.

### Pourquoi dit-on qu'un JRTT est à l'initiative du personnel ?

Celui-ci peut placer un de ces deux jours de JRTT sur son CET.

L'employeur a le droit de refuser un des deux JRTT une fois les souhaits du personnel exprimés sur Horoquartz. **Pensez à les poser : c'est important !!!**

**Il est faux de laisser entendre qu'un 1 JRTT est à la main du personnel et 1 JRTT serait à la main de l'employeur. Il faut poser les 2 et l'employeur peut en refuser 1 pour raison de service. Dans ce cas-là, il faudra reposer le 2ème à une autre date.**

### Pourquoi le personnel de nuit et les alternants jour/nuit (+270h nuit / an) n'a pas de JRTT ?

Ils sont à 35h/semaine et 280h/période. S'ils font du temps en plus, ce sera des heures supplémentaires (payées ou récupérées comme telles). De plus, ils bénéficient d'un repos compensateur forfaitaire de 2h par semaine de travail.

### Pourquoi le personnel à temps partiel n'a pas de JRTT ?

De fait, il n'est pas aux 35h/semaine.

### Pourquoi les cadres autonomes n'ont pas de JRTT ?

Contrairement aux cadres intégrés qui sont en décompte en heures, le temps de travail des cadres autonomes est décompté en jours. Ils doivent travailler 211 jours/an. Ils n'ont pas d'horaires de travail planifiés et ne sont pas soumis aux 35h/semaine. Ils doivent cependant respecter la durée maximale de travail par jour et les repos quotidiens et hebdomadaires.

**A NOTER DANS VOS AGENDAS : « du 12 au 19 septembre 2023, premier tour des élections professionnelles ».**

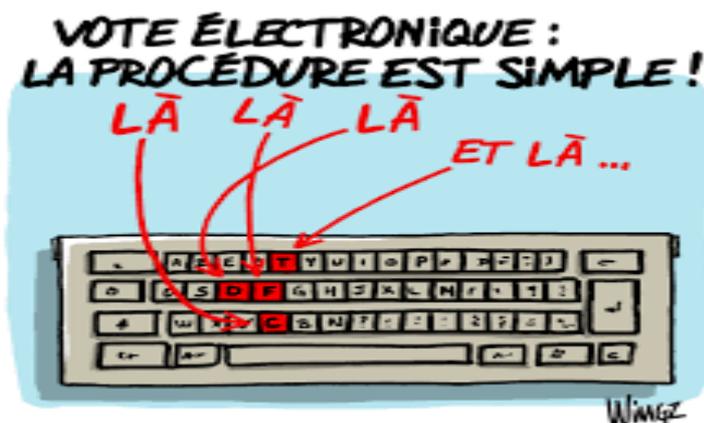


Cfdt: L'ADHÉSION SERVICES c'est SERVICES compris!

Illustration of a man sitting in a chair using a tablet, with a desk lamp and books in the background.

Être adhérent·e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

**REJOIGNEZ-NOUS**  
**CFDT.FR/ADHESION**





*Laetitia Le Moan et Frédéric Bahuon,*

*Délégués syndicaux régionaux CFDT*

Nous ne pouvons pas répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle. Cependant, pour toutes questions, l'équipe CFDT se met à votre disposition via nos correspondants sur tous vos sites.

*"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."*



## Avis CFDT sur le CSE du 08 juin 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
<b>Bilan annuel sur le handicap</b>		Le taux d'emploi régional de travailleurs en situation de handicap est de 10,2% (6,77% au niveau national), ce qui représente 37,48 ETP 9 mesures de maintien dans l'emploi ont été mises en œuvre Les dépenses liées à l'intégration, la communication, la formation et le maintien dans l'emploi s'élèvent à 2 950,12 €.
<b>Informations complémentaires sur la digitalisation des entretiens de carrière faisant suite à l'information initiale ayant eu lieu au CSE du 2 février 2023</b>		Le logiciel est à disposition depuis le 1 <sup>er</sup> juin. Les salariés et managers y ont accès depuis la plateforme TalentSoft disponible sur l'intranet. Il est valable pour les entretiens annuels, pour les entretiens professionnels et pour les bilans professionnels. La digitalisation permet : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une saisie simplifiée</li><li>- Une analyse et exploitation des données</li><li>- Historique centralisé des entretiens</li><li>- Simplification de la trame d'entretien</li><li>- Mise à disposition du catalogue de formation</li></ul>
<b>Information en vue d'une consultation sur les modalités de déploiement du projet de TMC aux dons d'aphérèse au sein de l'ETS Bretagne</b>	<p>Les élus CFDT demandent s'il est envisagé de recruter de nouveaux médecins TMC</p> <p>Les élus CFDT demandent qui traitera les informations post-don. Actuellement, ce sont les médecins de la MDD.</p> <p>Les élus CFDT souhaitent savoir si un médecin TMC en poste peut se déplacer sur son site lors d'un EIGD</p>	<p>Le projet a pour objectif de maintenir la capacité à prélever dans un contexte de manque de médecins. Les formations nécessaires correspondent aux mêmes formations que pour la TMC / sang total + un module complémentaire spécifique aux dons d'aphérèse. Les sites de Rennes et de Brest ont été retenus pour être les premières maisons du don à déployer l'organisation de collecte « TMC Aphérèse » avec en 1<sup>er</sup> lieu, une étape de mise en situation puis une étape de routine. Les estimations à ce jour conduisent à envisager environ 7 postes supplémentaires d'IDE de supervision</p> <p>La direction répond que le nombre actuel est suffisant</p> <p>La réponse n'est pas encore connue à ce jour</p> <p>La direction répond que ce n'est pas possible.</p>
<b>Demande d'un panneau d'affichage « salarié » sur le site de Rennes</b>		Ce point doit être abordé en réunion cosite.



## Avis CFDT sur le CSE du 08 juin 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
<b>Point d'étapes sur les congés d'été 2023 et leurs remplacements - Nombre de remplacements par site et par service – Nombre de salariés n'ayant pas 3 semaines consécutives</b>		Les prévisions de remplacements 2023 sont inférieurs à ceux de 2022 de 30%. <b>Nombre de salariés n'ayant pas 3 semaines consécutives :</b> Les chiffres sont similaires à ceux de l'année dernière : 69% ont 3 semaines consécutives 16% ont 3 semaines non consécutives 9% n'ont pas 3 semaines de congés 7% n'ont pas renseigné leur congés
<b>Point d'étape sur le projet plan mobilité Rennes / Brest</b>		Ce projet sera présenté de façon plus détaillée après le CODIR qui aura lieu fin juin. Le plan mobilité de Rennes en est au stade « propositions de plan d'action » comme une aide liée au covoiturage, une aide liée à l'achat de vélo électrique (tarif préférentiel avec la STAR) Le plan mobilité de Brest en est au stade « Enquête du personnel »
<b>Point travaux</b>		<u>Brest :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le LBMGS devrait déménager sur le site de la Cavale Blanche à l'automne</li><li>• Le parking à vélo personnel se trouve actuellement dans une partie du vestiaire femme au RDC bas. A long terme, un local du CHU sera partagé avec l'EFS</li></ul> <u>Rennes :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le parking devrait être mis à disposition pour installer des panneaux photovoltaïques</li></ul> <u>Saint-Brieuc :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le laboratoire, les travaux d'électricité sont en cours</li></ul>
<b>Divers : Recrutement de personnel à Saint-Brieuc : 1 cadre et 1 ERD</b>	Les élus CFDT demandent si le poste ERD qui n'est pas pourvu à Brest est aussi gelé.	Concernant le recrutement du cadre, le recrutement va être lancé. Concernant le recrutement de l'ERD, le poste est gelé. Le CODIR doit se réunir pour faire une analyse des besoins.  La direction répond par l'affirmative.



## Avis CFDT sur le CSE du 08 juin 2023

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
<b>Divers :</b> <b>Remboursement des frais kilométriques lors d'astreinte au service HLA</b>	<p>Les élus CFDT signalent que, suite à l'avenant 7 de la convention collective signé en 2013, les frais kilométriques engendrés lors de déplacements en astreinte doivent être remboursés. Ils demandent à ce que les salariés du service HLA n'en ayant pas bénéficié, aient un remboursement rétroactif.</p> <p>Les élus CFDT répondent que, d'après la loi, ils devraient avoir un remboursement rétroactif à 3 ans.</p>	<p>C. Macke répond qu'ils auront un remboursement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022</p> <p>C. MACKE ajoute que si la loi permet de revenir sur les trois années passées, c'est uniquement par rapport aux cotisations sociales. Il n'est pas possible d'aller au-delà de ces trois ans.</p>

*Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, contactez-nous pour adhérer*

**ENSEMBLE,  
NOUS AVONS  
DIT NON**

**MAINTENANT,  
DITES-NOUS**

**OUI!**

**REJOIGNEZ-NOUS!**



**CFDT.FR/ADHESION**

**Cfdt:**